

CONDITIONS GENERALES

1. Les présentes conditions concernent toutes les formations planifiées par l'ISFB, qu'il s'agisse de cours à la carte ou de formations préparant à certificat ou un diplôme.

Elles ne concernent pas les cours conçus spécifiquement pour un client (« Intra » et « Sur mesure »).

2. Toute inscription se fait par le biais de notre site Internet. Elle vaut contrat entre les parties et reconnaissance de dettes au sens de l'Article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

De plus, toute inscription à une formation préparant à un certificat ou un diplôme implique l'acceptation du règlement d'examen.

3. La facture est émise par l'ISFB à réception de l'inscription.

4. La facture est due à réception et est exigible dans les 30 jours. La participation à la formation est conditionnée au paiement préalable du montant dû (sauf accord écrit concernant d'éventuelles facilités de paiement).

5. Pour toute annulation effectuée, par écrit et datée, dans un délai supérieur à 30 jours avant la formation, l'ISFB rembourse les montants payés à hauteur de 80%.

Si l'annulation est communiquée dans un délai inférieur à 30 jours avant la formation, aucun remboursement ne sera effectué et les montants non payés restent intégralement dus.

6. Dans le cas où l'employeur finance le tout ou partie de l'écolage, le candidat accepte que des informations régulières sur sa formation lui soient transmises.

7. Une attestation de suivi de cours est remise à chaque participant, pour autant que son taux de présence atteigne au moins 75%.

Dans le cas de la réussite à un certificat ou un diplôme, cette attestation n'est pas remise. Toute demande d'attestation supplémentaire est facturée CHF 50.-.

8. Les dates de cours sont fixées par l'ISFB en collaboration avec les intervenants, elles peuvent faire l'objet de modifications. Un tel changement est un juste motif d'annulation sans pénalité pour un participant à qui la nouvelle date ne conviendrait pas.

9. La direction se réserve le droit de ne pas confirmer une formation qui recueillerait un nombre insuffisant d'inscriptions. Cette décision est communiquée aux personnes inscrites 15 jours au moins avant la date prévue de la formation. Dans ce cas les inscriptions sont directement reportées sur la session suivante, sauf demande express.

10. La direction peut, pour motif sérieux (antécédent de toute nature ayant fait l'objet d'un avertissement), refuser une inscription ou exclure un participant d'une formation.

11. L'ISFB décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation de valeurs dans ses locaux.

12. Le for juridique est à Genève.

13. Ces conditions générales peuvent être modifiées en tout temps.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur au 3 mai 2016.